

Auxiliaires de vie scolaire

I- Analyse et enjeux de la situation des AVS.

Aujourd'hui les AVS ont le même statut que les AED. Pourtant ils exercent des missions bien différentes. L'accompagnement, la socialisation, la sécurité et la scolarisation d'enfants en situation de handicap ne sauraient être une fonction temporaire.

Ces collègues recrutés à l'année ne peuvent être renouvelés que sur une durée totale de 6 ans. Sans réelle formation, ils exercent des fonctions très variées, de la prise en charge de plusieurs élèves pour les AVS-Co au suivi quotidien d'un élève pour les AVS-I.

Cette fonction essentielle dans l'insertion et la scolarisation de ces élèves en situation de handicap ne doit pas être prise à la légère, or à ce jour les élèves peuvent avoir plusieurs personnes différentes par an et ce, tout au long de leur scolarisation.

De plus, le statut unique des AVS, recruté par le rectorat avait au moins le mérite d'être clair et de créer une unicité. Cependant depuis quelque temps de nouveaux statuts apparaissent, comme les EVS-aseh (Emploi de Vie Scolaire-aide à la scolarisation des élèves handicapés) ou les AS (assistants de scolarisation). Ces contrats encore plus précaires, fragilisent la situation de collègues ayant déjà des conditions de travail peut enviables. Cette multiplicité des statuts rend difficile la compréhension des fonctions pour les parents mais également pour les collègues eux-mêmes.

II- Les propositions du SNES

Pour un meilleur suivi des élèves et la reconnaissance du travail réalisé au quotidien envers ceux-ci, le SNES réclame la pérennisation des fonctions d'AVS par la titularisation au niveau catégorie B au sein de la fonction publique d'Etat. Cette professionnalisation doit s'accompagner d'une réelle formation durant une année de stage, en prenant en compte la spécificité des fonctions exercées. Les collègues qui exercent depuis au moins 3 ans devront pouvoir avoir accès à un concours interne. Dans ce cadre, un référentiel devra être mis en place pour que les collègues contractuels puissent valoriser leurs missions et accéder à une VAE.